

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELIXIME JUIN 2014

FR0010262410

Ce FCP est géré par La Française des Placements, société du Groupe La Française

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du fonds, de classification "Diversifié" est d'offrir aux porteurs le 27 juin 2014, une garantie au moins égale à

- la plus haute des valeurs liquidatives de la période de commercialisation allant du 20/01/2006 au 30/06/2006 inclus ;
- et 85% de la plus haute des valeurs liquidatives de la période allant du 3/07/2006 au 26/06/2014

et d'offrir la possibilité de participer, sur un horizon de 8 ans et 5 mois, à l'évolution d'un panier d'actifs risqués et non risqués.

Indicateur de référence: Le recours à un indicateur de référence n'est pas compatible avec la méthode de gestion dynamique du fonds dont la contrainte est d'atteindre la valeur minimale garantie du 27 juin 2014.

Du fait de la méthode de gestion et de l'existence de la garantie en capital, la performance du fonds ne pourra refléter et sera même différente de celle des actifs sous-jacents composant l'actif dynamique.

Le fonds est géré de façon active et discrétionnaire selon la technique de l'assurance de portefeuille. A ce titre, le FCP « ELIXIME JUIN 2014 » fera l'objet d'une allocation dynamique entre un actif sécurisé et un actif dynamique.

La poche du portefeuille représentant l'actif dynamique est composée d'une sélection de parts ou actions d'OPCVM et/ou, dans la limite de 30% de son actif, de FIA et/ou de fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier intervenant eux-mêmes sur différentes classes d'actifs, telles que les actions et les obligations.

La partie non risquée est composée d'instruments de taux : obligations, bons du Trésor, Titres de créances négociables, Billets de trésorerie, Certificats de dépôt, BMTN ou fonds composés de ces valeurs (pouvant être acquis en direct ou par le biais de pensions livrées) sur les marchés européens ou internationaux.

La proportion entre ces 2 actifs sera réajustée de manière à respecter les contraintes de garantie à l'échéance du produit. En particulier, pour préserver la garantie, la stratégie d'investis-

sement consistera à suivre les facteurs de risques de l'actif dynamique ainsi que l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer la proportion d'actif dynamique autorisée. Ainsi, selon les circonstances de marché, le gérant peut être amené à investir la totalité du fonds dans l'actif non risqué ou inversement dans l'actif dynamique.

Seules les parts souscrites avant le 30/06/2006 auront un capital garanti (hors commission de souscription) par l'application de la garantie.

Les parts souscrites après le 30/06/2006 ne bénéficieront que d'une protection de 85% de la plus haute des valeurs liquidatives de la période allant du 30/06/2006 au 27/06/2014, et non pas de la garantie de capital.

En dehors de la date d'échéance de la garantie, la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés, peut être différente de la valeur garantie.

A l'échéance de la garantie, le 27 juin 2014, il sera procédé soit à la mise en place d'une nouvelle garantie, soit au changement de classification ou à la dissolution du fonds.

Le fonds pourra intervenir sur l'ensemble des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille du risque de change, de taux, d'actions ou d'indices dans la limite maximum de 1 fois l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée: Jusqu'à l'échéance de la garantie, le 27 juin 2014. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Modalités de rachat: Hebdomadaire. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi (J) à 11h00 auprès de La Française AM Finance Services et sont réalisées à cours inconnu avec règlement en J+2 jours ouvrés.

Affectation des résultats: Capitalisation

Profil de risque et de rendement



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète le risque des marchés actions et taux auxquels le fonds est exposé. Il intègre également le risque de change qui découle des investissements dans des devises autres que l'Euro.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

risqués : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures et/ou les instruments dérivés.

Risque de crédit : risque résultant de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur. Cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de valeur liquidative.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur:

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dé-

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,76 % (*)

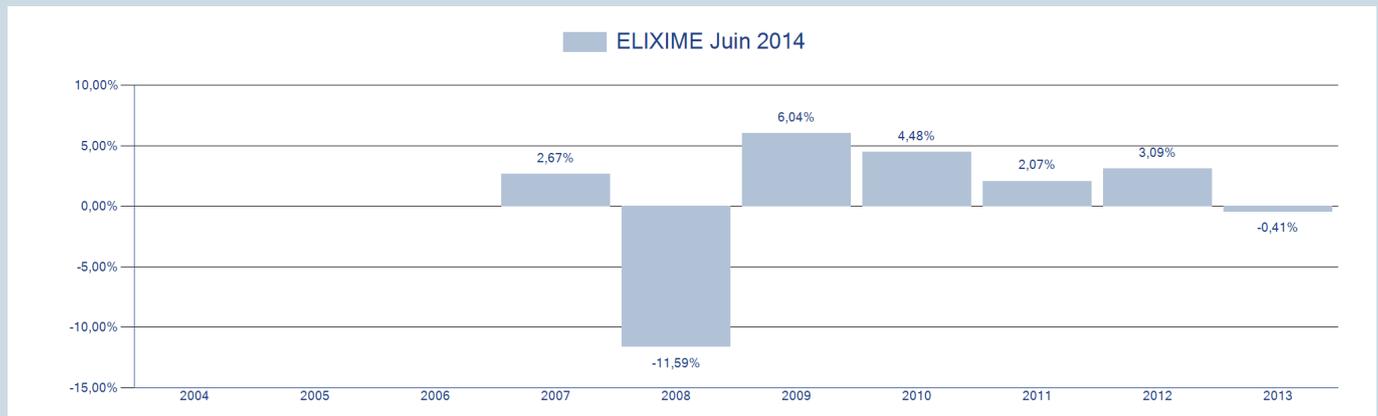
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2013 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lafrancaise-am.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



FCP créé le: 20/01/2006

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services

exactes et à jour au 24/01/2014

Prospectus et documents d'information : disponible sur le site <http://www.lafrancaise-am.com> ou en contactant La Française des Placements au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail: contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com ou par courrier: 173, Bd Haussmann 75008 Paris

Autres catégories de parts: Néant

Valeur liquidative: locaux de la société de gestion et/ou www.lafrancaise-am.com

Fiscalité: selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de La Française des Placements ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française des Placements est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont